

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 JUIN 2025
fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein
du comité social d'administration de l'administration centrale**

NOR : JUST2517453A

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de l'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA Justice (4 sièges)	Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne Mme KASSID Zohra Mme AGUILERA Estelle	M. MARTIGNE Christophe M. LUCAS Sébastien M. ESTIBALS Jean-Marie M. TAFFIN Nicolas
CFDT fédération interco (3 sièges)	Mme MATIAS Elisabeth M. REDARES Jean-Jacques Mme MACLE Maryne	Mme FRANCOIS Emmanuelle Mme HEROGUEL Anne-Laure M PINHO Jean-Philippe
CGT - SM (3 sièges)	Mme BARTHEZ Floriane Mme NANCEL Stéphanie Mme MOUTOUSSAMY- RIQUET Elsa	Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie M. NONY Fabien
FO (1 siège)	Mme LOPES DA COSTA Valérie	M. BERNARD Laurent-Franck

Article 2

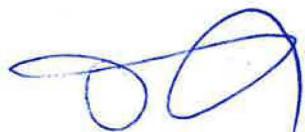
L'arrêté du 07 octobre 2024 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **16 JUIN 2025**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'animation du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,



C. DESHORS